



**PRÉFECTURE
DE LA SOMME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°2021-039

PUBLIÉ LE 14 AVRIL 2021

Sommaire

SIDPC préfecture de la Somme / SIDPC

80-2021-04-13-00004 - Arrêté portant désignation des centres de vaccination contre le virus de la Covid-19 dans le département de la Somme (4 pages)

Page 3

SIDPC préfecture de la Somme

80-2021-04-13-00004

Arrêté portant désignation des centres de
vaccination contre le virus de la Covid-19 dans le
département de la Somme



PRÉFÈTE DE LA SOMME

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ARRÊTÉ

**portant désignation des centres de vaccination contre le virus de la Covid-19
dans le département de la Somme**

**LA PRÉFÈTE DE LA SOMME
CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

Vu le code de la santé publique, son titre III et notamment ses articles L. 3131-15, L. 3131-16 et L.526-1 ;

Vu la loi n°2021-160 du 15 janvier 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 1^{er} juin 2021 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du 4 janvier 2019 portant nomination de Madame Muriel Nguyen, préfète de la Somme ;

Vu le décret modifié n°2020-1310 du 29 octobre 2020 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, notamment le VIII bis de l'article 53-1 ;

Vu l'avis du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France en date du 12 avril 2021 ;

Considérant que l'Organisation mondiale de la santé a déclaré, le 30 janvier 2020, que l'émergence d'un nouveau coronavirus (Covid-19) constitue une urgence de santé publique de portée internationale ;

Considérant le caractère pathogène et contagieux du virus SARS-Cov-2 ;

Considérant que la vaccination est un axe essentiel de la lutte contre l'épidémie de Covid-19 ; que l'organisation de la campagne de vaccination doit prendre en compte l'enjeu sanitaire d'une protection rapide des populations les plus exposées ou les plus à risque et la nécessité d'adapter l'offre de vaccination en fonction des publics ; qu'à cette fin, il importe que des structures puissent être désignées comme centres de vaccination contre la Covid-19 ;

Considérant que les dossiers d'ouverture de centres de vaccination déposés par les pétitionnaires répondent aux critères d'un cahier des charges pré-défini ;

Considérant qu'il appartient au préfet de prévenir les risques de propagation des infections par des mesures adaptées, nécessaires et proportionnées,

Sur proposition du directeur de cabinet de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France ;

ARRÊTE

Article 1 – Les centres de vaccination contre le virus de la Covid-19 situés dans le département de la Somme destinés aux personnes éligibles à la vaccination, sont définis à l'annexe 1 du présent arrêté.

Article 2 – Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 3 – L'arrêté du 7 avril 2021 est abrogé.

Article 4 – Le sous-préfet, directeur de cabinet de la préfète de la Somme, la déléguée départementale de la Somme de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France, la secrétaire générale de la préfecture de la Somme, les sous-préfets des arrondissements d'Abbeville, de Montdidier et de Péronne, le directeur départemental de la sécurité publique de la Somme, le général, commandant le groupement de gendarmerie de la Somme, le président du conseil départemental de la Somme, et les maires des communes concernées de la Somme sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et sur le site internet des services de l'État dans la Somme.

Fait à Amiens, le **13 AVR. 2021**

La préfète



Muriel Nguyen

Annexe 1 – La vaccination contre la Covid-19 peut être assurée pour les publics cités à l'article 1, à compter du 18 janvier 2021 et pendant toute la durée de la campagne de vaccination dans les centres suivants :

Commune	Établissement	Adresse	Date d'ouverture
Abbeville	Mairie / CH Abbeville	Salle des fêtes 15 rue Josse Van Robais 80100 ABBEVILLE	À partir du lundi 18 janvier 2021
Amiens	CHU Amiens Picardie (site nord)	Place Victor Pauchet 80000 AMIENS	À partir du lundi 18 janvier 2021
Amiens	Clinique Victor Pauchet	65 rue Alexandre Dumas 80000 AMIENS	À partir du mercredi 20 janvier 2021
Amiens	Espace Santé Maurice Ravel	1 bis rue Maurice Ravel 80080 AMIENS	À partir du lundi 18 janvier 2021
Amiens	SDIS 80	7 allée du Bicêtre 80000 AMIENS	À partir du mercredi 14 avril 2021
Albert	CH Albert	Gymnase communal Rue Paul Langevin 80300 ALBERT	À partir du mardi 19 janvier 2021
Chaulnes	CC Terre de Picardie	Centre socio-culturel Rue Poulin 80320 CHAULNES	À partir du vendredi 12 mars 2021
Crécy-en-Ponthieu	MSP Crécy-en-Ponthieu	42 route de Rue 80150 CRÉCY-EN-PONTHIEU	À partir du mardi 26 janvier 2021
Corbie	MSP Corbie	36 rue Jacques Pinsonneau 80800 CORBIE	À partir du mercredi 20 janvier 2021
Doullens	CH Doullens	Espace culturel Rue des neufs Moulins 80600 DOULLENS	À partir du mardi 19 janvier 2021
Flixecourt	Mairie	Salle du Chiffon Rouge rue Philippe Ermenault 80420 FLIXECOURT	À partir du jeudi 11 février 2021
Frivilles-Escarbotin	CC du Vimeu	Salle Édith Piaf 56 rue Henri Barbusse 80130 FRIVILLES-ESCARBOTIN	À partir du lundi 25 janvier 2021
Ham	Mairie	Salle des fêtes Esplanade du Château 80400 HAM	À partir du mercredi 3 mars 2021
Oisemont	Mairie	Salle des associations Place du Maréchal Leclerc 80140 OISEMONT	À partir du vendredi 26 mars 2021
Péronne	CH Péronne	Place du jeu de Paume 80201 PÉRONNE	À partir du lundi 18 janvier 2021
Poix-de-Picardie	Mairie	Place de la République 80290 POIX-DE-PICARDIE	À partir du mercredi 10 février 2021
Montdidier	CHIMR	EHPAD Lucien Vivien 25 rue Amand de Vienne 80500 MONTDIDIER	À partir du mardi 19 janvier 2021
Roye	CHIMR	MSP Rue du Dr Alexandre Rémond 80700 ROYE	À partir du mardi 19 janvier 2021

Saleux	CPTS Espace Eugène Viandier	Place Numa Buignet 80480 SALEUX	À partir du vendredi 22 janvier 2021
--------	--------------------------------	------------------------------------	---